



Conseil de Direction
Soixante-septième Session

GC/67/R1

Lyon, 6–8 mai 2025
Format hybride

**ADMISSION D'UN NOUVEL ETAT PARTICIPANT –
LE PORTUGAL**

Le Conseil de Direction,

Ayant examiné la demande du Gouvernement du Portugal en vue de son admission en qualité d'Etat participant au Centre international de Recherche sur le Cancer ([Document GC/67/18](#)),

1. DECIDE, conformément à l'Article XII du Statut du Centre, que le Portugal est admis en qualité d'Etat participant au Centre ; et
2. EXPRIME sa grande satisfaction de l'admission de ce nouvel Etat participant.



6–8 mai 2025, format hybride

RAPPORT DE LA DIRECTRICE

Le Conseil de Direction,

Ayant passé en revue le Rapport de la Directrice ([Document GC/67/2](#)),

1. REMERCIE la Directrice pour le Rapport et pour les faits marquants qui y figurent ;
2. PREND NOTE avec satisfaction de la poursuite du renforcement de la coordination et de la communication entre le CIRC et l’OMS ;
3. REMERCIE le Secrétariat pour le point sur les collaborations du CIRC s’inscrivant dans le Cadre de collaboration avec les acteurs non étatiques (FENSA), qui a été intégré dans le Rapport de la Directrice conformément à la [Résolution GC/60/R17](#) ;
4. PREND NOTE qu’aucune autre allocation ne sera prélevée sur les contributions non budgétisées des nouveaux Etats participants dans le cadre de la modernisation du système de gestion administrative du CIRC ou du renforcement du cadre de protection des données et des systèmes de gestion des données scientifiques du CIRC, et que des demandes distinctes seront soumises pour l’utilisation du Fonds spécial du Conseil de Direction ; et
5. EXPRIME sa satisfaction à l’égard du Rapport de la Directrice, tant à l’écrit qu’à l’oral.



Conseil de Direction
Soixante-septième Session

GC/67/R3

6–8 mai 2025, format hybride

RAPPORT DU CONSEIL SCIENTIFIQUE

Le Conseil de Direction,

Ayant passé en revue le Rapport présenté par le Conseil scientifique sur sa Soixante-et-unième Session ([Document GC/67/3](#)) et la réponse de la Directrice ([Document GC/67/4](#)),

1. PREND NOTE du Rapport (Document GC/67/3) avec grand intérêt ;
2. FELICITE les membres du Conseil scientifique de leur soutien et de leur travail remarquable ; et
3. FELICITE la Directrice des réponses constructives qu'elle a apportées aux recommandations formulées par le Conseil scientifique lors de sa Soixante-et-unième Session.



Conseil de Direction
Soixante-septième Session

GC/67/R4

6–8 mai 2025, format hybride

**RAPPORT FINANCIER ANNUEL, RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
ET ETATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024**

Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le [Document GC/67/5](#) « Rapport financier annuel, Rapport du Commissaire aux comptes et Etats financiers vérifiés pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 »,

1. REMERCIE le Commissaire aux comptes de son Rapport ;
2. PREND NOTE de son avis sans réserve ; et
3. APPROUVE le Rapport de la Directrice sur les opérations financières du Centre.



Conseil de Direction
Soixante-septième Session

GC/67/R5

6–8 mai 2025, format hybride

RAPPORT D'ÉVALUATION DE LA STRATÉGIE A MOYEN TERME 2021–2025 DU CIRC

Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le [Document GC/67/6](#) « Rapport d'évaluation de la Stratégie à moyen terme du CIRC 2021–2025 » et ses [Annexes](#) ;

Rappelant ses Résolutions [GC/63/R4](#), [GC/64/R12](#) et [GC/66/R8](#),

1. FELICITE le Secrétariat pour le Rapport complet et détaillé et pour le travail accompli ;
2. REMERCIE le Groupe de travail pour l'excellent travail qu'il a accompli dans le cadre de la préparation de l'évaluation de la Stratégie à moyen terme 2021–2025 ;
3. REMERCIE le Conseil scientifique pour son examen de ce Rapport, pour ses commentaires ainsi que pour ses recommandations ;
4. RECONNAIT le travail remarquable effectué par le CIRC, tant sur le plan scientifique qu'opérationnel, comme en témoigne le Rapport, ainsi que l'impact élevé de ses travaux de recherche dans le monde entier, comme l'a souligné le Conseil scientifique ; et
5. APPROUVE le Rapport d'évaluation de la Stratégie à moyen terme 2021–2025 du CIRC.



Conseil de Direction
Soixante-septième Session

GC/67/R6

6–8 mai 2025, format hybride

RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LE FINANCEMENT DURABLE DU CIRC

Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le [Document GC/67/7](#) « Rapport du Groupe de travail sur le financement durable du CIRC »,
Rappelant sa Résolution [GC/66/R10](#) créant un groupe de travail formel sur le financement durable du CIRC,

1. REMERCIE le Secrétariat pour le rapport du Groupe de travail ;
2. PREND NOTE des progrès réalisés par le Groupe de travail et de ses recommandations à l'attention du Secrétariat, tels qu'ils figurent dans le rapport ;
3. APPROUVE le Cahier des charges du Groupe de travail tel qu'il est proposé (joint en annexe) ;
4. RECONDUIT la mission du Groupe de travail pour une année supplémentaire ;
5. DECIDE que ce Groupe de travail sera composé de représentants du Canada, de l'Italie, de la Fédération de Russie et des Etats-Unis d'Amérique ;
6. ENCOURAGE les autres Etats participants à se joindre aux futures discussions du Groupe de travail en qualité d'invités ou d'observateurs sur invitation du Groupe de travail ; et
7. PRIE la Directrice de rendre compte du travail et des recommandations du Groupe de travail au Conseil de Direction, lors de sa 68^e Session en 2026.



GC/67/R6 – Suite (Page 2)

**Cahier des charges du Groupe de travail sur le financement durable
du Centre international de Recherche sur le Cancer (CIRC)**

Le présent Cahier des charges définit les objectifs, la portée, la composition, les responsabilités et le cadre de gouvernance du Groupe de travail sur le financement durable et fournit une feuille de route pour ses activités destinées à soutenir les objectifs de financement durable du CIRC.

Composition :

- Représentants du Conseil de Direction du CIRC ; et
- Un représentant de l'Organisation mondiale de la Santé

La Directrice du CIRC sera Secrétaire *ès qualités* du Groupe de travail et pourra déléguer ses fonctions à d'autres membres du Secrétariat, le cas échéant.

Le Groupe de travail pourra également inviter des représentants d'autres Etats participants en qualité d'invités ou d'observateurs afin de faire avancer les discussions.

Le Groupe de travail pourra inviter des personnes des catégories mentionnées ci-dessous pour assister aux réunions du Groupe de travail et participer, sur demande et de manière appropriée, en tant que conseillers dans leur domaine d'expertise sur les sujets de la responsabilité du Groupe de travail :

- Parties prenantes externes disposant d'une expertise en finance, collecte de fonds, santé publique et développement international ;
- Experts et consultants externes disposant de connaissances spécialisées en financement durable et en financement de la santé mondiale.

Objectifs :

- Définir le concept de « financement durable » du CIRC ainsi que des critères mesurables d'évaluation de sa viabilité financière ;
- Examiner un argumentaire d'investissement élaboré par le Secrétariat pour le CIRC et mettant l'accent sur l'impact du Centre, sa proposition de valeur unique et ses besoins de financement requis pour l'exécution de ses activités de base et de ses priorités stratégiques ; et
- Fournir, lors des sessions du Conseil de Direction, des informations actualisées incluant des recommandations sur les actions des Etats participants et du Secrétariat susceptibles d'augmenter les contributions statutaires existantes.



GC/67/R6 – Suite (Page 3)

**Cahier des charges du Groupe de travail sur le financement durable
du Centre international de Recherche sur le Cancer**

Responsabilités :

- Evaluer le paysage financier actuel du CIRC, notamment ses sources de financement, ses contraintes budgétaires ainsi que les difficultés financières auxquelles il est confronté ;
- Passer en revue et analyser les anciens modèles et mécanismes de financement utilisés par le CIRC et les organisations internationales similaires afin d'identifier les bonnes pratiques et les enseignements qui en ont été tirés ;
- Organiser régulièrement des réunions et des téléconférences afin de discuter des progrès, de partager des réflexions et de formuler des recommandations sur les stratégies de financement durable ;
- Etudier des modes et des mécanismes de financement innovants ainsi que des possibilités de partenariat afin de diversifier les sources de financement du CIRC et d'améliorer sa résilience financière ;
- Identifier les risques potentiels et les obstacles à un financement durable et proposer des stratégies d'atténuation afin d'y remédier de manière efficace ;
- Collaborer avec le Secrétariat afin de faciliter le partage d'informations, la collecte de données et l'analyse nécessaires pour la prise de décisions ;
- Assurer la liaison avec l'OMS et les autres organisations partenaires afin de tirer parti de leur expérience et de leur expertise en matière de financement durable ;
- Etudier les possibilités de réalisation de gains d'efficacité et d'économies *via* le renforcement de la collaboration avec l'OMS ; et
- Examiner :
 - o L'élaboration de l'argumentaire d'investissement pour le CIRC ainsi que des autres documents appropriés.
 - o Les rapports, présentations et autres supports de communication préparés par le Secrétariat afin de communiquer les conclusions et les recommandations au Conseil de Direction, aux représentants officiels des Etats participants ainsi qu'aux autres parties prenantes.
 - o Les règles, réglementations et politiques de l'organisation applicables concernant le financement du CIRC, y compris l'utilisation du Fonds de roulement.



6–8 mai 2025, format hybride

PROJET DE PROGRAMME ET DE BUDGET (2026–2027)

Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Projet de Programme et de Budget pour l'exercice biennal 2026–2027, tel qu'il figure dans le [Document GC/67/8](#) et les [Annexes](#),

Rappelant sa Résolution [GC/65/R10](#) par laquelle il a approuvé le budget pour l'exercice biennal 2024–2025,

1. APPROUVE le budget pour l'exercice biennal 2026–2027, dont le montant s'élève à 53 522 415 € ;
2. PREND NOTE avec satisfaction des efforts réalisés pour présenter la répartition des coûts dans les sections du budget selon une approche de budgétisation basée sur les résultats, ainsi que des priorités stratégiques (programmes phares ou *Flagships* du CIRC) ;
3. RECONNAIT que la présentation et les priorités du projet de budget 2026–2027 permettront la mise en œuvre de la future Stratégie à moyen terme du CIRC pour 2026–2030, actuellement en cours de préparation ;
4. DECIDE que le budget sera financé principalement par les contributions annuelles des Etats participants, selon les modalités suivantes :
 - 25 710 696 € seront dus par les Etats participants au 1^{er} janvier 2026,
 - 25 753 165 € seront dus par les Etats participants au 1^{er} janvier 2027,
5. DECIDE qu'un montant de 2 058 544 € sera exceptionnellement financé par le Fonds spécial du Conseil de Direction ;
6. DECIDE d'ouvrir pour l'exercice biennal 2026–2027 un crédit de 53 522 415 € se répartissant comme suit entre les six principaux Piliers de Niveau 2 de l'Arbre des projets du CIRC ([Document GC/67/8](#), [Annexe 2](#)) :

Section	Arbre des projets du CIRC – Piliers de Niveau 2	Montant (€)
1.	Les données au service de l'action	5 723 200
2.	Comprendre les causes du cancer	9 187 220
3.	Prévention et impact	7 711 550
4.	Mobilisation des connaissances	5 663 449
5.	Infrastructure de recherche	7 783 956
6.	Leadership, gouvernance et services de soutien à la science	17 453 041
	Total	53 522 415



GC/67/R7 (suite) – Page 2

PROJET DE PROGRAMME ET DE BUDGET 2026–2027

7. PREND NOTE que, pour aligner la structure organisationnelle du CIRC sur la future Stratégie à moyen terme pour 2026–2030, le Secrétariat pourra être amené à mettre en œuvre des changements organisationnels affectant la façon dont les différents programmes rendent compte au sein de la structure en Piliers, auquel cas le Secrétariat présentera, lors de la prochaine session du Conseil de Direction en 2026, un tableau mis à jour indiquant les nouvelles affectations par Pilier ;
8. DECIDE que la Directrice, conformément au paragraphe 3.3 de l'Article III du Règlement financier, est autorisée à effectuer des virements entre sections du budget jusqu'à concurrence de 30% du montant de la section d'origine. Des virements supérieurs à cette proportion pourront être effectués avec l'accord écrit préalable de la majorité des membres du Conseil de Direction ;
9. DECIDE que, pour le reliquat du budget de l'exercice biennal 2024–2025, cette même autorisation à effectuer des virements entre sections du budget jusqu'à concurrence de 30% est accordée par la présente. Des virements supérieurs à cette proportion pourront être effectués avec l'accord écrit préalable de la majorité des membres du Conseil de Direction ;
10. DECIDE que la Directrice est autorisée à prélever au cours de l'exercice biennal 2026–2027 une somme maximale de 500 000 € sur le Fonds spécial du Conseil de Direction afin de couvrir les dépenses budgétaires imprévues résultant d'ajustements monétaires, sous réserve de l'existence dans le Fonds d'un solde liquide suffisant, en tenant compte d'un taux de change de base pour 2026–2027 de 0,922 € pour un dollar US ;
11. PRIE la Directrice de rendre compte de l'utilisation du Fonds à cette fin dans les futurs rapports financiers ;
12. ENCOURAGE les Etats participants à contribuer au Compte principal des Contributions volontaires afin de compléter le budget ordinaire ; et
13. PRIE le Secrétariat de poursuivre le dialogue avec les Etats participants disposés à apporter une contribution volontaire. Le Secrétariat devra faire état du total des contributions volontaires obtenues lors de la prochaine session du Conseil de Direction.



Conseil de Direction
Soixante-septième Session

GC/67/R8

6–8 mai 2025, format hybride

DEMANDES DE FINANCEMENT GRACE AU FONDS SPECIAL DU CONSEIL DE DIRECTION

Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document [GC/67/9-Rev.1](#) « Demandes de financement grâce au Fonds spécial du Conseil de Direction : A. Infrastructure informatique pour la plateforme informatique scientifique du CIRC, B. Dépenses de personnel et C. Nouveau système ERP (Enterprise Resource Planning) » et le Document [GC/67/Inf. Doc. No.2](#) « Projections budgétaires du Fonds spécial du Conseil de Direction pour 2025–2028 »,

Prenant note du soutien du Conseil scientifique (tel qu'il est mentionné dans le Document GC/67/9),

AUTORISE la Directrice à prélever un montant maximum de 6,75 millions d'euros sur le Fonds spécial du Conseil de Direction, sous réserve d'un solde liquide suffisant, pour les éléments et montants détaillés ci-après :

	Coût approximatif (€)
Infrastructure informatique pour la plateforme informatique scientifique du CIRC	250 000
Dépenses de personnel	1,5 million
Investissement dans un nouveau système ERP	5 millions
Budget total demandé	6,75 millions



6–8 mai 2025, format hybride

**TRANSFERT VERS LE FONDS DE ROULEMENT
RAPPORT DU REMBOURSEMENT DES ARRIERES**

Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document [GC/67/10](#) « Transfert vers le Fonds de roulement – Rapport de remboursement des arriérés »,

Rappelant sa Résolution [GC/66/R7](#),

1. REMERCIE le Secrétariat pour son Rapport ;
2. NOTE qu'aucun paiement des contributions impayées ayant rendu ce transfert nécessaire n'a été reçu ;
3. PRIE le Secrétariat de rendre compte du remboursement des arriérés et des répercussions sur le budget de la poursuite du non-paiement des contributions ;
4. NOTE que l'utilisation du Fonds de roulement pour remédier aux déficits de trésorerie à court terme découlant de retards de paiement des contributions statutaires est un principe commun au sein du système des Nations Unies et que ce Fonds n'est pas destiné à couvrir les arriérés chroniques des contributions statutaires ;
5. NOTE que l'Article 5 du Règlement financier du CIRC permet le financement temporaire, par le Fonds de roulement, des dépenses budgétaires en attendant la réception des contributions statutaires annuelles, ce financement provisoire étant remboursé dès que des recettes sont disponibles à cette fin et dans la mesure où le montant de ces dernières le permet ; et
6. PRIE le Secrétariat de travailler en étroite concertation avec le Groupe de travail sur le financement durable à l'élaboration d'une solution durable destinée à mettre fin à l'utilisation du Fonds de roulement en cas d'arriérés chroniques à compter de l'exercice financier 2026. Cette solution sera proposée pour examen au Conseil de Direction lors de sa 68^e Session en 2026.



Conseil de Direction
Soixante-septième Session

GC/67/R10

6–8 mai 2025, format hybride

IARC–IRCC : INITIATIVE DU CIRC POUR LA RESILIENCE DANS LA LUTTE CONTRE LE CANCER

Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document [GC/67/12](#) « IARC–IRCC : Initiative du CIRC pour la résilience dans la lutte contre le cancer »,

Rappelant ses Résolutions [GC/64/R5](#), [GC/65/R4](#) et [GC/66/R11](#),

1. REMERCIE le Secrétariat pour le point sur cette initiative ;
2. REMERCIE le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord pour sa contribution volontaire, destinée à soutenir le financement de cette initiative ; et
3. PRIE le Secrétariat du CIRC d'informer régulièrement le Conseil de Direction des progrès réalisés pendant toute la durée de cette initiative.



Conseil de Direction
Soixante-septième Session

GC/67/R11

6–8 mai 2025, format hybride

RAPPORT BIENNAL DU COMITE D'ETHIQUE DU CIRC, 2023–2024

Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document [GC/67/14](#) « Rapport biennal du Comité d'éthique du CIRC (IEC), 2023–2024 »,

1. ACCUEILLE avec satisfaction le Rapport biennal du Comité d'éthique du CIRC 2023–2024 ; et
2. PRIE la Directrice de continuer à présenter tous les deux ans un rapport sur les considérations éthiques liées aux activités du Centre.



Conseil de Direction
Soixante-septième Session

GC/67/R12

6–8 mai 2025, format hybride

ACCEPTATION DES DONNS

Le Conseil de Direction,

Ayant été informé par le [Document GC/67/15](#) des dons non assortis de conditions acceptés par la Directrice durant l'année 2024 en vertu des pouvoirs que le Conseil lui a conférés par sa [Résolution GC/4/R3](#),

EXPRIME sa profonde gratitude aux donateurs pour leur généreuse contribution aux activités de recherche du Centre.



Conseil de Direction
Soixante-septième Session

GC/67/R13

6–8 mai 2025, format hybride

ACCEPTATION DES SUBVENTIONS ET CONTRATS

Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le [Document GC/67/16](#) « Acceptation des subventions et contrats, et répartition des intérêts »,

Conformément au Règlement financier du CIRC,

1. CONFIRME l'approbation provisoire donnée par le Président du Conseil de Direction entre les sessions, conformément aux paragraphes 2 et 3 de la [Résolution GC/52/R13](#), pour le projet suivant :

Etude de biosurveillance humaine pour l'Ogoniland [Ministère fédéral de l'environnement du Nigéria, pour un montant de 3 247 055 dollars US sur 36 mois] ;

2. PREND NOTE du rapport *post facto* sur les subventions et les contrats acceptés par la Directrice, tels que détaillés dans le Document GC/67/16 ;

3. PREND NOTE du montant des intérêts et de leur répartition ; et

4. FELICITE le personnel pour l'obtention de subventions de recherche compétitives.



6–8 mai 2025, format hybride

NOMINATION DE NOUVEAUX MEMBRES DU CONSEIL SCIENTIFIQUE

Le Conseil de Direction,

Conformément aux dispositions de l'Article VI du Statut du Centre,

1. NOMME

Professeure Eva Schernhammer, Autriche)	
D ^{re} Mariana Emerenciano Cavalcanti de Sá, Brésil)	
D ^{re} Rayjean Hung, Canada)	
Professeur Robert Barouki, France)	pour une durée de quatre ans
Professeur Lúcio José de Lara Santos, Portugal)	au Conseil scientifique
Professeur Mohammed Ussama Alhomsy, Qatar)	
Professeur Henrik Hjalgrim, Danemark)	pour une durée d'un an en remplacement de la D ^{re} J. Falck Winther

2. REMERCIE les membres sortants du Conseil scientifique, les Docteurs Walter Berger (Autriche), Luis Felipe Ribeiro Pinto (Brésil), Marie-Elise Parent (Canada), Jie He (Chine), Jeannette Falck Winther (Danemark), Mathilde Touvier (France) et Einas Abudlaziz Eid Al Kuwari (Qatar) de l'œuvre utile qu'ils ont accomplie au Conseil scientifique et de leur contribution aux activités de recherche du Centre.



6–8 mai 2025, format hybride

COMPOSITION DU SOUS-COMITE SUR L'ADMISSION DE NOUVEAUX ETATS PARTICIPANTS

Le Conseil de Direction,

Ayant pris connaissance du Rapport du Sous-comité sur l'admission de nouveaux Etats participants figurant en annexe du [Document GC/67/18](#),

Rappelant sa Résolution [GC/18/R14](#), par laquelle il a désigné les membres du Sous-comité sur l'admission de nouveaux Etats participants, et la nécessité de désigner de nouveaux membres à la fin de chaque session du Conseil de Direction,

Rappelant également sa Résolution [GC/53/R20](#), statuant que le nombre de membres et la composition du Sous-comité seront déterminés à chaque session ordinaire du Conseil de Direction,

1. DECIDE que ce Sous-comité sera composé du Président du Conseil de Direction (membre *ès qualités*) et des représentants du Brésil, de l'Egypte, des Etats-Unis d'Amérique, du Japon, du Maroc, du Qatar et du Royaume-Uni, qui demeureront en fonction jusqu'à la prochaine session ordinaire du Conseil.
2. PRIE le Secrétariat de travailler avec le Sous-comité à l'élaboration d'une proposition concernant l'Article 50 du Règlement intérieur du Conseil de Direction. Celle-ci sera présentée pour examen au Conseil de Direction lors de sa 68^e Session en 2026.



Conseil de Direction
Soixante-septième Session

GC/67/R16

6–8 mai 2025, format hybride

**DATE DE LA SOIXANTE-HUITIEME SESSION
DU CONSEIL DE DIRECTION**

Le Conseil de Direction,

1. DECIDE de tenir sa prochaine session ordinaire à Lyon, France, durant les deux semaines suivant la clôture de l'Assemblée mondiale de la Santé en 2026 ; et
2. PRIE la Directrice d'informer les membres du Conseil de Direction dès que ces dates seront connues.